

Mot du préfet

Le virus de la Covid-19 et plus particulièrement le variant Omicron continuent dans le Var leur progression rapide, conduisant à une saturation de nos capacités hospitalières puisque les hospitalisations conventionnelles ne cessent de croître alors que les admissions en réanimation ou en soins critiques, si elles ne semblent plus progresser, restent à un niveau élevé, tout comme d'ailleurs la mortalité : plus de 150 morts depuis le début de l'année 2022 c'est-à-dire trois fois la mortalité routière dans le Var sur une année.

Cela nous conduit à maintenir les efforts dans trois directions :

- le respect scrupuleux des mesures barrières et de freinage ;
- la poursuite de la vaccination, d'autant que le passe sanitaire s'est transformé en passe vaccinal. À cet égard, à compter du 15 février, ceux qui ne seront pas vaccinés ou ne seront pas à jour de leur vaccination verront leur passe sanitaire annulé ;
- la nécessité de se faire tester (quel que soit le type de test) dès que les symptômes apparaissent ou que l'on est cas contact.

L'épidémie est encore très présente. Ne relâchons pas les efforts.

Evence Richard

Point épidémiologique

INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 25 JANVIER 2022

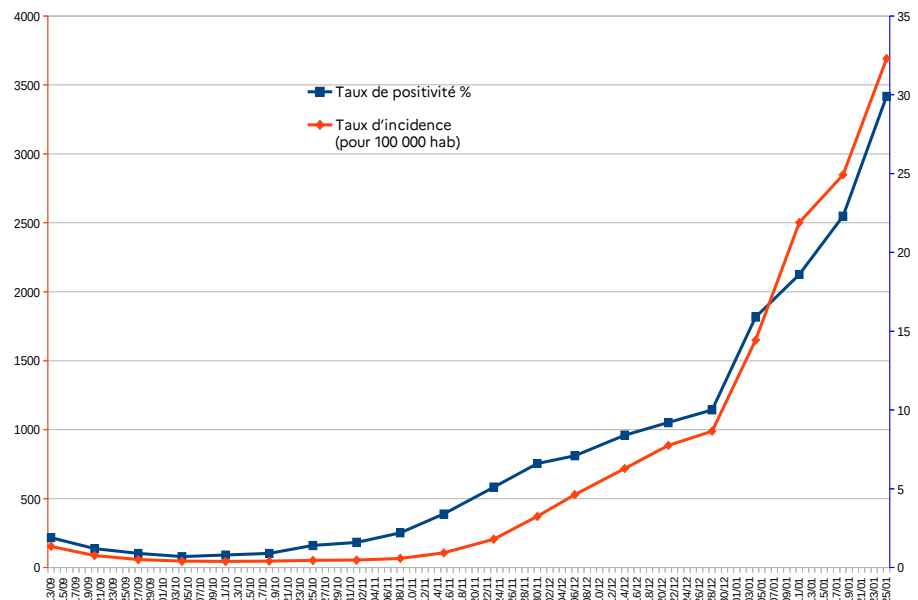
	S49 06/12 12/12	S50 13/12 19/12	S51 20/12 26/12	S52 27/12 02/01	S01 03/01 09/01	S02 10/01 16/01	S03 17/01 21/01
Nombre de tests réalisés	92123	102903	106579	112060	144237	138123	132480
Nombre de tests positifs	7711	9512	10616	17851	26921	31031	39640
Taux de positivité	8,40 %	9,20 %	10,00 %	15,90 %	18,70 %	22,30 %	29,90 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	718	886	989	1662	2507	2890	3691

➤ INDICATEURS SANITAIRES





- Nb de décès en établissement de santé : **1970**

- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **318**

- File active des patients hospitalisés en réanimation : **57**



LES SCHÉMAS VACCINAUX POSSIBLES POUR LA DOSE DE RAPPEL

Catégorie	Situation et modalités de vaccination	Quel vaccin ? (obligatoirement avec vaccin ARNm)	Où me faire vacciner ?	Quand faire ma dose de rappel ?
5 - 11 ans 	Tous AVEC une autorisation signée par au moins l'un des deux titulaires de l'autorité parentale qui devra être remise au personnel du lieu de vaccination.	Dose pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTech	<ul style="list-style-type: none"> - centres de vaccination dédiés - cabinets de ville - pharmacies - cabinets infirmiers 	Lors de la visite, un test sérologique avant la vaccination pour déterminer si l'enfant peut recevoir une ou deux doses de vaccin pourra être effectué avec accord des parents.
12 - 17 ans 	Tous	Pfizer-BioNTech		6 mois après la deuxième dose ou infection au COVID-19 (avec avis du médecin pour les immunodéprimés)
18 - 29 ans 	Tous	Pfizer-BioNTech	<ul style="list-style-type: none"> - médecins traitants - Cabinet infirmier ou sage-femme - chirurgien - dentiste - laboratoires de biologie médicale - centre de vaccination 	3 mois après la deuxième dose ou infection au COVID-19 (avec avis du médecin pour les immunodéprimés)
30 ans et + 	Tous	Pfizer-BioNTech ou Moderna		3 mois après la deuxième dose ou infection au COVID-19

LA VACCINATION

➔ 13 centres de vaccination permanents

Commune	Adresse	Jours et horaires d'ouverture du 31 janvier au 6 février 2022								
		Lun 31	Mar 1 ^{er}	Mer 02		Jeu 03	Ven 04	Sam 05		Dim 06
TOULON	Salle Franck Arnal Rue Vincent Scotto	9h-17h		9h-17h	9h-16h30		9h-17h			
	Escale Amiral Ronarc'h 1 avenue Amiral Aube	9h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-17h	10h-18h	10h-18h	10h-18h
LA SEYNE-SUR-MER	ESAJ Avenue Yitzhak Rabin	9h-17h	9h-13h	9h-17h	12h30-17h30	9h-13h	9h-17h	9h-17h	12h30-17h30	
HYERES-LES-PALMIERS	Espace de la Villette (à côté de l'Espace 3000)	8h30-14h	8h30-14h	8h30-14h	8h30-17h	8h30-14h				
LA LONDE-LES-MAURES	Salle du « Chêne et l'Olivier2 » Boulevard Azan	8h-17h		8h-17h	18h-19h		8h-17h			
SAINT-MAXIMIN LA SAINTE-BAUME	Salle des fêtes Place de Lattre de Tassigny	9h-17h	9h-17h	9h-17h			9h-17h			
BRIGNOLES	Salle polyvalente Complexe sportif JJ Marcel Site du Vabre	14h-19h	9h-14h	9h-19h	9h-13h	9h-14h	14h-19h	9h-19h		9h-17h
AUPS	Foyer des Jeunes Romano Place Frédéric Mistral					10H -17H				
DRAGUIGNAN	Complexe Saint-Exupéry Place de la Paix	9h-13h	13h-17h	13h-17h	11h-15h	9h-13h	9h-13h	9h-12h30		
FAYENCE	Gymnase Camille Courtois 38 avenue Robert Fabre	9h-17h	9h-13h	9h-17h		9h-17h				
FREJUS	Base Nature Espace Caquot 1196 Boulevard de la Mer	9h-17h	9h-17h	9h-13h	13h-17h	9h-17h	9h-17h	9h-17h		9h-13h
GRIMAUD	Parking complexe sportif des Blaquières -Sous-Chapiteau RD 61 Route des Blaquières	8h30-12h30	8h30-12h30	8h30-14h00 17h00-19h30		8h30-12h30	8h30-16h30	8h30-17h30		
LE LUC	Espace culturel JL Dieux Rue Pierre Gaudin	8h -18h	9h-17h	8h -18h			8h -18h			

créneaux dédiés au 5-11 ans

➔ 3 centres éphémères

Commune	Adresse	Prise de rendez-vous	1ère et 2ème injections, rappel
Sanary-sur-Mer	Salle polyvalente de La-Guicharde 299 avenue du Stade	Doctolib	Le vendredi 28 janvier 2022 de 14h30 à 18h30 ; Le samedi 29 janvier 2022 de 09h00 à 14h00 ; Le lundi 31 janvier 2022 de 09h00 à 17h00 ; Le vendredi 4 février 2022 de 14h30 à 18h30.
Centre d'examen de santé (CES) de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Var,	Immeuble « La-Colombe », place du général Pierre Pouyade, quartier de La-Rode, 83 100 Toulon	Doctolib	À compter du mardi 1 ^{er} février 2022, 3 matinées par semaine, du lundi, mardi et mercredi De 08h00 à 12h00
La Crau	Foyer des anciens, place Félix Reynaud		Le mercredi 2 février 2022 de 12h30 à 15h30 Pour enfants de 5 à 11 ans

➔ Les chiffres de la vaccination dans le Var



Au 26 janvier au soir,

846 081 personnes ont reçu la 1^{re} injection

812 960 personnes disposent d'un schéma vaccinal complet

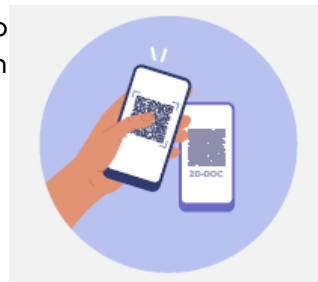
2 148 882 injections ont été réalisées.

LE PASS VACCINAL

Décret

Décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022 modifiant le décret no 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

Depuis le 24 janvier, le pass sanitaire devient le pass vaccinal et concerne toutes les personnes de plus de 16 ans.



Quel document présenter dans les lieux soumis au pass vaccinal ? :

- ➔ Pour les personnes de 18 ans et un mois : **un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet**, dose de rappel comprise.
- ➔ **Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.**
- ➔ **Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination** délivré par le médecin.
- ➔ **Pour les 12 à 15 ans**, un simple passe sanitaire (test Covid négatif, attestation de vaccination complète ou certificat de rétablissement) sera demandé pour les mineurs de 12 à 15 ans.

Les exceptions :

L'accès aux établissements de santé et médico-sociaux restera soumis au pass sanitaire (sauf cas d'urgence prévus par la loi).

Quel mode de vérification du pass vaccinal ? :

Les contrôles du pass vaccinal peuvent être effectués par les forces de l'ordre, par les gérants des lieux et activités (sur présentation d'un document officiel avec photographie « lorsqu'il existe des raisons sérieuses de penser que le document présenté ne se rattache pas à la personne qui le présente »).

VOYAGER DEPUIS ET VERS L'ÉTRANGER



Depuis le 24/01/2022, la classification des pays par le gouvernement français a évolué avec notamment :

- Le passage de 9 pays d'Afrique australe, notamment l'Afrique du Sud, de la liste « **ROUGE** » vers la liste « **ORANGE** » avec, dans le même mouvement, la Russie, l'Ukraine, la Moldavie, l'Argentine et l'Australie qui sont désormais classés en « **ORANGE** ».

Retrouvez toutes les informations officielles sur :

<https://gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>

- Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance. Seule exception, les personnes présentant un schéma vaccinal complet n'ont pas à présenter de test, lorsqu'elles arrivent d'un État membre de l'Union européenne, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

GOVERNEMENT
France

